



Bruxelles, le
MDM D(2007)

COMPTE-RENDU DE LA PLENIERE DU CLP-BRUXELLES DU 23/1/2007

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté moyennant l'ajout d'un point 4.1bis Désignation Helga Vogelmann et 4.4 Suivi des Écoles européennes.

2. ADOPTION DU PROJET DE COMPTES RENDU DE LA REUNION « 16-06 ».

Le compte-rendu est approuvé.

3. INFORMATIONS DU BUREAU / SUIVI DES DECISIONS ANTERIEURES POUR MEMOIRE :

3.1. Liste des désignations et entérinement de celles-ci

Le secrétaire présente les désignations, y inclus les dernières désignations dont la liste est distribuée en séance.

M. Sebastiani indique que les désignations actuellement remis hors quota à la délégation interprète dois revenir dans le quota.

M. Andreone conteste les répartitions des Concours secrétaire où il manque les répartitions entre familles syndicales.

Le secrétaire et M. Lenarduzzi, en tant que responsable de la distribution au niveau CCP, indiquent n'avoir rien d'autre à proposer. M. Lenarduzzi ajoute que pour les désignations par la délégation, il y aurait un arrêt de la cour qui oblige à passer par eux.

Le président renvoie au bureau l'analyse détaillée des Concours secrétaires.

3.2. Calendrier 2007

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

3.3. Suivi CCAB

Le bureau informe des dernières évolutions du dossier, de la création du groupe de suivi et des premiers résultats obtenus malgré les lourdeurs et les résistances de la part de l'administration. Il indique également les informations obtenues de la délégation des interprètes qui indiquent qu'il faut rester vigilant ainsi que du rôle normalement dévolu aux huissiers en matière de sécurité et d'hygiène.

3.4. Information sur les différentes Assemblées générales à venir

Le bureau informe de la tenue des Assemblées générales Chauffeurs (pour les élections de la délégation), DG ENTR (nouveau déménagement en moins d'un an pour le Beliard 100) pour laquelle les invitations ont été distribuées.

MM. Torrekens, Lenarduzzi, De Meerleer, Bioul indiquent des rumeurs de déménagement du PMO vers Beaulieu de l'OIB à Haeren, de la DG INFSO en réorganisation en prévision d'un déménagement à venir, de la DG RELEX de Nerviens au quartier historique.

M. Adurno plaide pour une politique immobilière concertée et demande à inviter M. Chène.

Mme Mormile indique l'enquête de l'administration sur la politique immobilière qui sera envoyée au personnel.

M. Scheuer plaide pour inviter rapidement le directeur de l'OIB et renvoyer au prochain bureau un débat sur ce que le CLP peut faire sur ce dossier.

Le président conclut sur le problème de ces déménagements anarchiques et en discutera au prochain bureau.

4. POINTS A DEBATTRE :

4.1bis. Désignation Mme Helga Vogelmann

Le président indique le remplacement de M. Zorbas, parti à la retraite, par Mme Helga Vogelmann, de la même famille syndicale. Le CLP marque son accord pour ce remplacement.

4.1. « Sick building syndrome »

M. Lipton présente le point. Elle indique les mesures faites par l'unité spécialisée en cette matière d'ISPRA et l'expertise disponible. Elle propose d'envoyer une note à M. Chène sur le sujet. Elle indique aussi le problème des cuisses striées (macrophages activées par champs électromagnétiques).

M. Scheuer plaide pour le respect des règles REACH au sein des institutions.

M. Bioul indique que ce problème est plus un problème du service médical qui ne peut plus suivre les besoins de contrôle des buildings.

M. Adurno parle des erreurs historiques d'AIB-Vincotte et propose, soutenu par MM. Lenarduzzi et Sebastiani, que le CLP demande que les collègues spécialisés d'ISPRA soient invités au CSHT.

Le président et le secrétaire rappellent la rencontre du bureau avec M. Fracchia et sa volonté de recentrer le travail de l'équipe médicale sur la médecine du travail, plaident pour le respect des règles à l'intérieur de la Commission et une plus grande implication des représentants du personnel dans la politique immobilière. M. De Meerleer ajoute que les émanations ne sont qu'une partie du problème SBS.

M. Petsch plaide pour la sécurité non seulement des fonctionnaires mais aussi des ouvriers qui manipulent ces produits.

Le président conclut en proposant de faire une note à ISPRA pour obtenir l'expertise de l'unité ad-hoc, contact entre le CCP et CCR et note à M. Chène.

4.2. Contractuels (sécurité sociale, contrats à durée indéterminé, tests EPSO, règles d'application des promotions)

M. Scheuer et M. Fraga présentent le point et les problèmes constatés : l'appel AMI qui n'est toujours pas officiellement annoncé et la jonction entre contrats, suivi des engagements. Ils demandent le soutien du CLP pour ces points et faire une lettre à M. Chène pour lui rappeler ses engagements.

M. Napolitano évoque les problèmes d'interprétations des règles par les panels de sélections. Par exemple, il demande la vérification par l'ADMIN des descriptions de fonctions des huissiers différentes d'une affectation à l'autre. Il attire aussi l'attention sur les travaux du groupe Core-Non-core.

Mme Jacobs rappelle la rencontre du bureau CCP avec M. Mouligneau et les points évoqués là et plaide pour donner les noms des collègues concernés par le non-respect des engagements dans la note à M. Chène afin de les protéger.

M. Sebastiani complète les points sur la rencontre du bureau CCP avec M. Mouligneau. Mais il indique son désaccord pour donner les noms car cela provoquerait des discriminations avec les autres. Il évoque aussi la rencontre CCP avec M. Chène où les sélections ont été évoquées. Il évoque aussi l'attention qui sera donnée à ne pas provoquer de rupture de continuité de contrat.

M. Scheuer évoque tous les autres points en suspens sur ce sujet mais qui relèvent des OSP.

M. Castel rappelle la demande d'intervention du CLP sur les suppressions de huissiers aux réceptions statutaires.

Mme Mormile demande la prise en compte dans la note de la situation des contractuels dans les agences exécutives.

Le président conclut en proposant de faire la note à M. Chène, l'inclusion ou non de la liste des personnes concernées sera débattue au prochain bureau. Pour le problème des huissiers, une note à l'OIB sera faite.

4.3. Projets reçus pour l'utilisation des 2,5 M € actions sociales afin d'établir la liste pour le COPAS du 25 janvier.

Le président présente le point.

Mme Iacobelli, absente lors de l'approbation du compte-rendu en début de séance demande que soit acté qu'elle souhaitais que les 2 dernières lignes du point 4.5 du compte rendu du CLP du 21/11/2006 soit modifié comme suit : « je plaide pour un projet pour les handicapés, enfants et adultes car les adultes sont les oubliés de ce débat et il faut arrêter dans ce CLP de faire semblant de ne pas comprendre. L'asbl "les Castors" est composée de parents, fonctionnaires européens, d'enfants handicapés. Cette ASBL a le mérite d'exister et de travailler pour résoudre le problème des handicapés. » Ce qui est acté ici.

Elle craint que le CLP n'ait pas connaissance de toutes les lignes budgétaires qui existent à l'Admin. La réouverture de l'économat est une affaire de l'Admin mais ce projet peut parfaitement s'intégrer dans le futur projet d'ASBL. Quant à la réinstauration des colonies de vacances ou de la fête de St Nicolas, c'est le CASS qui s'en occupe et c'est à ce Comité donc de les réactualiser.

M. Adurno refuse à ce stade de s'écarter d'une ligne sociale à recréer et plaide pour des projets concrets gérés par le COPAS et non une asbl. Il évoque les sujets qui lui tiennent à cœur comme la rotonde.

Mme Henrotte et M. De Meerleer indiquent leur désaccord que se restreindre aux seules 3 priorités et plaide pour une action sociale aussi pour le reste du personnel. M. De Meerleer plaide ainsi pour l'inclusion des nouveaux collègues issus des nouvelles adhésions dans les priorités définies précédemment. Mme Henrotte plaide par exemple aussi pour l'inclusion des enfants de fonctionnaires qui sont drogués.

M. Sebastiani rappelle l'historique et indique son inquiétude sur la capacité à gérer correctement des fonds via une asbl sur le long terme. Il indique aussi qu'il faut se battre pour une vraie politique sociale, pour une asbl plus clairement définie si nous suivons cette idée, refuse les placements à un entrepreneur car si nous achetons quelque chose, cela doit être pour nous et gérés par nous.

M. Bioul plaide pour un home international pour les anciens et les handicapés et pour le projet d'asbl.

Mme Lipton indique que la Commission ne soutiendra jamais l'aide pour un projet d'asbl.

M. De Meerleer indique ses doutes sur une asbl avec tous les risques de dérives à moyen terme que cela comporte.

M. Bolduan refuse le projet de contribution à la rénovation de Overijse qui dépend d'une autre ligne budgétaire tout comme les douches. Elle propose la création d'un groupe de travail, avec 1 ou 2 personnes de chaque sensibilité, pour préparer les projets à soutenir, afin d'arriver à un accord commun en CLP en temps utile

M. Lenarduzzi, indique le ridicule de l'idée d'asbl de gestion des fonds (contrainte de composition de l'asbl en fonction de la composition du CLP, modestie de l'argent généré par une telle formule, ...).

M. Schubert (AIACE) présente le projet de l'AIACE de construction de la maison de repos où le CLP pourrait acheter des appartements ; ainsi que le projet de Fondation dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin (qui pourraient aussi être gestionnaire des appartements achetés) afin d'être les bénéficiaires des héritages de fonctionnaires qui le souhaitent. Il précise que la Fondation dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin implique un apport de capital afin d'être membre du conseil d'administration.

Mme Iacobelli estime, bien qu'elle ait des doutes quant à la faisabilité dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin, qu'il doit être réfléchi plus avant sur ces projets et développe les connexions possibles avec le projet d'ASBL du CLP.

Mme Bolduan, MM. Adurno et M. Bioul demandent plus d'information sur la Fondation Roi Baudouin.

MM. Adurno et De Meerleer déplore néanmoins le manque de mandat aux membres du COPAS, du manque de politique sociale et du mal-être qui se développe dans la maison sans que nous n'ayons la capacité pour y répondre. M. De Meerleer s'inquiète en outre de l'enterrement de cet argent alors que des besoins criants et immédiats existent et, au nom de l'intérêt supérieur du personnel, peuvent et doivent être adressés.

M. Sebastiani plaide pour une solidarité au delà des clivages.

Le président conclut en indiquant que nombre de projets doivent être réalisés sur d'autres lignes budgétaire et qu'un délai supplémentaire de 2 mois doit être demandé au COPAS pour essayer de finaliser, au sein d'un groupe de travail au CLP, une proposition restreintes aux 3 priorités évoquées.

4.4. Suivi des Écoles européennes.

Mme Mormile présente le point sur base des documents envoyés séparément à tout le CLP demandant des modifications de la politique d'inscription définie. Elle indique que ces propositions émanent d'une plateforme de parents d'enfants inscrits et futurs élèves de des EE de plusieurs nationalités. Ces propositions visent au respect des décisions du Conseil supérieur concernant le mandat de l'Autorité centrale des inscription, et notamment du principe de la continuité pédagogique. Les Commissaires Frattini, Ferrero-Walden, Mc Greevy et Verheugen ont également envoyés des lettres à Kallas pour soutenir ces propositions. Ces propositions ont été également appuyés par les APEE. Par contre, l'observateur du CLP dans l'ACI n'a pas soutenu ces propositions.

Mme Bolduan indique qu'elle a toujours soutenue et soutiendra l'opinion de tous les parents, comme c'est la tâche du CLP. Mme Bolduan informe que le CLP n'a qu'un rôle d'observateur dans le bureau d'inscriptions et précise que la politique d'inscription n'est valable que pour 2007-2008 – comme indique déjà le nom, que la politique d'inscription suivante sera revue en fonction de statistiques encore à venir et que seul le CS des Écoles européennes est souverain sur les ouvertures et

fermetures de sections, et ceci à chaque moment. Ainsi le CS a pris les décisions pour la 4^e école à Laeken et l'école transitoire à Berkendael.

Les parents présents indiquent que la politique définie fixera les politiques à l'avenir, même si adapté. La continuité pédagogique n'y est pas maintenue selon les statistiques calculées par ces parents. En 2 ans, certaines sections seraient réduites à la portion congrue et mènerait aux classes-mixtes comme imaginé par le CS. Que la politique d'une seule année est irrespectueuse des parents, en particulier des futurs parents. Les APEE ont clairement indiqués ne représenter que ceux qui sont déjà parents. La politique développée à Berkendael est en contradiction avec les installations des nouveaux parents près de Laeken, qui est encore dans les limbes et ne mènera qu'à de nouveaux problèmes de surpopulation.

Mme Lipton et M. Ryan plaide pour que le CLP prenne la vue d'ensemble de tous les parents, pas seulement d'un groupe ou l'autre. Il doit être le relais d'une demande d'assurer une certaine stabilité pour l'installation des familles.

M. Bioul indique qu'à son sens, le problème est plus un problème de non-écoute de l'avis de ce groupe de parents au sein de la représentation des parents.

M. De Meerleer remercie des informations transmises, indique le faible nombre de leviers disponible et la tentative d'avoir une enceinte ouverte pour toute cette problématique dans le cadre du CLP afin d'être le relais le plus objectif possible.

Mme Bolduan plaide pour le travail de fond qui a déjà été fait, sur le manque de vision du passé, que l'année à venir sera la première pour lesquels les chiffres seront disponibles et rappelle encore une fois l'éternel jeu de l'état belge (reconnu par les parents présents).

M. Sebastiani plaide que si on est d'accord avec une continuité pédagogique, on ne peut accepter une politique d'inscription annuelle.

M. Mormile insiste sur le besoin de poser des actes, faire acter les positions des parents via notre observateur dans l'autorité centrale d'inscription. Elle souligne qu'il y a un problème de respect du mandat de l'ACI.

Les parents indiquent que si l'on est d'accord sur la continuité pédagogique, il faut le faire acter dans l'autorité centrale d'inscription et que le mandat du CS n'a pas été respecté par l'ACI. La politique d'inscription dans les faits n'est pas temporaire.

Le président conclut en invitant les parents à la réunion de jeudi et que une lettre sera envoyée au Secrétaire des Ecoles Européennes pour soutenir la position des parents

5. INFORMATIONS DE NOS MANDATES DANS LES COMITES PARITAIRES SOUS TUTELLE CLP (COCEPE, COPAS, COPEC, CPRE, CSHT, ...)

Point non-traité faute de temps.

6. DIVERS

Néant.